

Luxeuil-les-Bains, le 7 février 2018



**A l'attention des conseillers
communautaires titulaires et suppléants**

Affaire suivie par : Marielle DUVAL
Tél. : 03.84.40.63.05 / Fax : 03.84.93.84.15
marielle.duval@paysdeluxeuil.fr

**CONVOCATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer qu'un conseil communautaire aura lieu

mercredi 14 février 2018 à 19 h 00

MARDI 13 FEVRIER 2018 à 20 h 00
Salle du conseil – Mairie de Luxeuil-les-Bains

ORDRE DU JOUR

	Rapport n°	Objet
1	2018-001	Désignation du secrétaire de séance
2	2018-002	Approbation du compte rendu du 20 novembre, 11 et 18 décembre 2017
3	2018-003	Relevé des décisions du Président
4	2018-004	Désignation d'un représentant au collège de Luxeuil-les-Bains
5	2018-005	Débat d'orientations Budgétaires
6	2018-006	Pacte Fiscal année 2 (TF, TFB, TH)
9	2018-007	Cotisation Foncière des Entreprises
10	2018-008	TASCOM – coefficient de modulation
11	2018-009	Accueils de loisirs – avance sur subvention 2018
12	2018-010	GEMAPI et Rivières
13	2018-011	Syndicat de la Lanterne – approbation des statuts

14	2018-012	Syndicat de la Lanterne – désignation des représentants et membre du bureau
15	2018-013	Office de Tourisme Luxeuil-les-Bains Vosges du Sud : gestion du parc animalier et des chemins de randonnée

Comptant vivement sur votre présence et en vous remerciant en cas d'empêchement de bien vouloir prévenir Mme DUVAL, et votre suppléant, hormis pour les communes de Froideconche, Luxeuil-les-Bains, Raddon et Chapendu et Saint-Sauveur.

En effet (article 16 règlement de l'assemblée) : « un conseiller de communauté titulaire empêché d'assister à une séance est remplacé, avec voix délibérative, par le délégué suppléant de sa commune.

Au cas où le délégué suppléant est empêché, ou dans les communes ne disposant pas de suppléant, le conseiller communautaire peut donner à un collègue titulaire de son choix, membre du conseil, pouvoir écrit de voter en son nom. Un même conseiller communautaire titulaire ne peut être porteur que d'un seul mandat.

Les pouvoirs dûment remplis et signés doivent être adressés au Président avant la séance ou déposés sur le bureau du Président au début de la réunion ou lors du départ des conseillers. »

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Président

Didier HUA

